

Enseignement agricole public :

maltraité par le gouvernement et oublié par les parlementaires...

Depuis que la droite est revenue au pouvoir en 2002, l'enseignement agricole public n'a cessé de « prendre des coups » et, en conséquence, de voir régresser la part qu'il occupe dans le système « enseignement agricole ». A l'opposé, l'enseignement agricole privé a bénéficié des « faveurs » du gouvernement, en voyant ses subventions revalorisées par la signature de protocoles, en janvier 2003 pour le CNEAP et en juillet 2004 pour l'UNMFREO et l'UNREP. La mise en œuvre de ces protocoles, qui a donc donné lieu à une augmentation des crédits votés en faveur de l'enseignement privé, s'est faite parallèlement à **l'amputation des moyens de l'enseignement public**. Les budgets successifs élaborés par la majorité actuelle de 2002 à 2005 ont affaibli l'enseignement public **en supprimant** près de **300 emplois budgétaires** (sans compter les emplois de contractuels supprimés), **en fermant 200 classes ou sections** et **en réduisant ses moyens de fonctionnement** (Dotation Globale Horaire – DGH – en baisse). Les ministres successifs (MM. Gaymard, Forissier et Bussereau) sont allés jusqu'à imposer aux établissements publics le **plafonnement des effectifs d'élèves**, les empêchant ainsi de remplir la mission d'insertion scolaire que la loi de juillet 1999 leur avait confiée, puisqu'ils ont dû chaque année refuser des élèves faute de disposer des moyens pour les accueillir.

Bien entendu, les élèves refusés par les établissements publics n'ont eu d'autre solution que de se tourner soit vers l'enseignement agricole privé soit vers l'apprentissage et ce sont donc les autres composantes de l'enseignement agricole (Privé) ou les CFA, publics ou privés, qui ont « récupéré » les effectifs ainsi perdus par l'enseignement public.

Si l'enseignement public n'a jamais été majoritaire dans le système que constitue l'enseignement agricole, pour des raisons à la fois historiques et sociologiques, il avait toujours, jusqu'en 2002, scolarisé **au moins 40%** du total des élèves. A la rentrée 2005, les établissements **publics** n'en scolarisent plus que **38%** contre **62%** dans le **Privé** (voir tableaux ci-dessous).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLARISÉS

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Public (1)	70 177	69 221	67 998	67 080	66 860	67 000
temps plein	55 573	54 405	54 044	54 521	55 158	
rythme approprié	49 580	49 365	50 080	51 179	51 890	
Total privé (2)	105 153	103 770	104 124	105 700	107 048	108 500
TOTAL (1) + (2)	175 330	172 991	172 122	172 780	173 908	175 500

PART DU PUBLIC DANS LES EFFECTIFS SCOLARISÉS

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Public	40,03%	40,01%	39,50%	38,82%	38,45%	38,18%
temps plein	31,70%	31,45%	31,40%	31,56%	31,71%	
rythme approprié	28,27%	28,54%	29,10%	29,62%	29,84%	
Total Privé	59,97%	59,99%	60,50%	61,18%	61,55%	61,82%

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN POURCENTAGE

	2001/2000	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004
Public	- 1,4%	- 1,8%	- 1,3%	- 0,3%	+ 0,2%
Temps plein	- 2,1%	- 0,7%	+ 0,9%	+ 1,2%	
Rythme approprié	- 0,43%	+ 1,45%	+ 2,2%	+ 1,4%	
Total Privé	- 1,3%	+ 0,3%	+ 1,5%	+ 1,3%	+ 1,4%
TOTAL	- 1,3%	- 0,5%	+ 0,4%	+ 0,65%	+ 0,9%

PLF 2006

➤ Dépenses de personnel

Dans le PLF 2006, les choses ne s'améliorent pas bien au contraire, même si les apparences sont trompeuses. En effet, dans le **programme 143 – action n° 1** (mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics), les dépenses de personnel sont curieusement en augmentation alors qu'il y aura **161 ETP-T de moins** (suppression de 23 emplois de titulaires + transfert de 2,5 M € de crédits de vacances, correspondant à 138 emplois de contractuels, du programme 143 vers le programme 154, pour la gestion des dossiers PAC).

Signalons que les ministres avaient déclaré à propos de la LOLF que l'enseignement agricole, rattaché à la mission « enseignement scolaire » serait ainsi à l'abri des aléas du ministère de l'agriculture : on voit toute la crédibilité de leur discours puisqu'à la première occasion, le ministre actuel détourne 138 ETP-T de l'enseignement agricole public pour permettre aux DDAF de recruter des vacataires chargés de gérer des dossiers PAC !!!! Belle protection, en vérité...

Pourquoi les crédits augmentent-ils ? Parce que jusqu'à présent les dépenses de personnel figurant dans les lois de finances pour l'enseignement agricole public étaient inférieures aux besoins réels et chaque année, des transferts de crédits devaient être opérés (par décrets de virement) pour permettre le paiement de la totalité des rémunérations dues. La LOLF, du fait du principe de fongibilité asymétrique, n'autorisera plus la transformation de crédits de fonctionnement en crédits de rémunération >>> il a donc fallu procéder à un « **rebase**ment » des crédits de rémunération et recalculer les ETP-T pour que les deux coïncident désormais. C'est l'explication de l'augmentation des dépenses de personnel (+ 7,2%) qui apparaît dans le PLF 2006 mais celle-ci ne correspond absolument pas à une augmentation des moyens de l'enseignement agricole public, puisqu'il y aura moins d'agents : il s'agit seulement d'une **régularisation budgétaire** imposée par la LOLF.

➤ Dépenses de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement sont en **baisse de 12,3%**, ce qui va se traduire par une **nouvelle baisse des crédits** destinés à la **formation continue des personnels** (qui ont déjà diminué de **66%** entre 2001 et 2004 – dernier bilan disponible – et encore diminué en 2005 sans que nous connaissions les chiffres exacts à ce jour) et par une **amputation drastique (- 43%) de la subvention de fonctionnement des EPN** (établissements publics nationaux, relevant de la compétence de l'Etat, et assurant l'appui aux établissements techniques agricoles, en particulier pour le développement de l'innovation et la formation continue des enseignants), qui a déjà subi une forte diminution en 2004 et 2005.

➤ Dépenses d'intervention

Seules les dépenses d'intervention sont en augmentation. Cela est dû au remplacement progressif des MI-SE (dont la rémunération était incluse dans les dépenses de personnel) par des assistants d'éducation (dont les crédits de rémunération sont délégués aux établissements, qui recrutent et paient ces agents). La montée en puissance du dispositif (il y aura 900 assistants d'éducation en 2006 dans le Public) explique l'inscription d'un crédit supplémentaire de 5 M € dans le PLF, sachant qu'un nombre équivalent de MI-SE disparaît des dépenses de personnel (les MI-SE sont remplacés nombre pour nombre par des assistants d'éducation).

L'évolution des crédits constatée dans le PLF 2006 a conduit la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) à annoncer une **baisse de 3% de la DGH** (Dotation Globale Horaire) pour la rentrée 2006, qui va notamment se traduire par de **très nombreuses fermetures de classes** (environ **120** dans l'enseignement agricole public).

Le recrutement des élèves sera à nouveau plafonné, et à la prochaine rentrée le plein effet de l'application des nouvelles grilles horaires sera ressenti (diminution des horaires d'enseignement alors que les programmes restent inchangés, suppression de nombreux dédoublements, suppression des heures de soutien dans les classes de BEPA, Bac Pro et Bac Techno et réduction de moitié de ces heures de soutien dans les classes de BTSA, suppression d'enseignements optionnels...).

Ce gouvernement n'aura eu de cesse de saper l'outil que les personnels ont mis 40 ans à construire (depuis les lois PISANI des années 60). En effet, en plus de toutes les dégradations mentionnées ci-dessus, des décisions aberrantes sont prises en matière de fermeture de classes car **ce ne sont pas des classes à faible effectif qui vont être fermées, ce sont des classes pleines**. En outre, ce sont des classes essentielles pour l'accueil des élèves et pour l'avenir de l'enseignement agricole qui vont être fermées :

- des **classes de 4^e de l'enseignement agricole** (ex - 4^e technologique) alors que celles-ci ont fait la preuve qu'elles pouvaient offrir une possibilité de remédiation aux élèves en difficulté au collège afin de les re-motiver et de leur permettre d'intégrer ensuite la voie professionnelle afin d'obtenir une qualification ; toute réduction du nombre de classes de 4^e compromet bien sûr la pérennité des classes de niveau supérieur (CAPA, BEPA, Bac Pro) puisque le vivier qui alimente ces classes sera amputé...
- des **classes des secteurs définis comme prioritaires** par le 4^e Schéma national prévisionnel des formations (Production, Transformation / Industries agroalimentaires)

L'enseignement agricole **public** existe-t-il encore, aux yeux du gouvernement et des parlementaires ?

A la lecture du rapport de Mme FERAT sur la partie du budget de la mission « enseignement scolaire » consacrée à l'enseignement technique agricole (programme 143), on est frappé de constater que **pour elle, l'enseignement agricole public n'existe pas**. Pas une fois (sauf dans les tableaux, sous forme de chiffres) elle ne mentionne la composante enseignement public alors qu'elle s'appesantit sur les « malheurs » de l'enseignement privé, et cherche à convaincre ses interlocuteurs de la nécessité de « venir au secours » des seules composantes de l'enseignement agricole qui retiennent son attention !!!

Le rapport de Mme FERAT témoigne une fois de plus d'un parti pris qui n'est pas à l'honneur de l'Assemblée qu'elle représente, censée défendre l'intérêt général et non des intérêts particuliers. Il méconnaît par ailleurs totalement l'obligation de l'Etat à l'égard de l'enseignement public, telle qu'elle est définie par le 13^e alinéa du préambule de la Constitution.

Enfermée dans une vision partisane de l'enseignement agricole, Mme FERAT ne se donne pas la peine d'analyser les raisons des évolutions contrastées des effectifs entre les différentes composantes de cet enseignement, attribuant aux seuls « mérites » de l'enseignement privé l'inégale distribution des flux d'entrée. Omettant toute référence aux difficultés auxquelles l'enseignement public a été confronté du fait des fortes restrictions budgétaires, elle se fonde en outre sur les effectifs constatés dans le Privé pour réclamer une nouvelle rallonge de la subvention pour ses différentes fédérations.

Lorsqu'elle évoque la nécessaire **parité de traitement avec l'éducation nationale**, elle ne retient que les Maisons familiales en rappelant ce que celles-ci ont déjà obtenu de l'Assemblée nationale. Les mérites de l'alternance dès 14 ans en Maison Familiale sont soulignées à plusieurs reprises dans son rapport comme si le modèle français d'enseignement professionnel (les lycées professionnels publics en particulier) n'existait pas ou lui était parfaitement étranger. En ce qui nous concerne, nous dénonçons la formidable régression que constitue l'abaissement de l'âge de l'apprentissage à 14 ans, qui signifie une remise en cause de la scolarité jusqu'à 16 ans et n'est pas à l'honneur d'un pays qui se veut celui des droits de l'homme mais n'a rien de plus urgent à faire que de bafouer ceux des enfants !!!

Nous souhaitons rappeler que **67 000 élèves sont scolarisés dans les établissements agricoles publics** (LPA et LEGTA) et que ceux-ci ont vu leurs conditions d'accueil et d'enseignement se dégrader considérablement depuis la rentrée 2003 du fait du peu d'intérêt porté par l'actuelle majorité politique au système éducatif dans son ensemble et aux établissements publics en particulier. Des centaines d'élèves n'ont pu être accueillis dans les établissements publics d'enseignement agricole du fait des fermetures de classes puis du plafonnement du recrutement qui leur a été imposé alors que les établissements privés gardaient toute liberté de recruter autant d'élèves qu'ils le souhaitaient.

Alors que l'amendement de la commission des finances de l'Assemblée nationale en faveur des maisons Familiales a été voté **à l'unanimité** (sans qu'aucun député – **AUCUN** – ne se soit préoccupé le moins du monde du sort réservé à l'enseignement agricole public), **se trouvera-t-il encore quelques parlementaires pour se souvenir que le devoir premier de l'Etat n'est pas de subventionner l'enseignement privé mais de garantir à tous, partout sur le territoire, l'accès à l'enseignement public, laïque et gratuit ?**

Pour mémoire, **le SNETAP-FSU avait adressé en juin dernier, à TOUS les parlementaires, un courrier décrivant les difficultés auxquelles l'enseignement agricole public était confronté** et leur demandant d'intervenir dans le débat budgétaire afin d'obtenir une augmentation de ses moyens, à la fois dans le cadre d'un collectif budgétaire pour 2005 et dans celui du PLF 2006.

Plusieurs parlementaires ont répondu à notre courrier, certains ont posé des questions au ministre puis nous ont adressé copie de la « réponse » qu'il leur avait faite, parfait exemple de langue de bois.

Depuis, ils ont de toute évidence été frappés d'amnésie et ont apparemment tout oublié puisque aucun d'entre eux n'a jugé bon de faire la moindre intervention dans le débat budgétaire en faveur de l'enseignement agricole public.

Y a-t-il des parlementaires qui se souviennent encore de l'enseignement agricole public et de ses 67 000 élèves ? Y a-t-il des parlementaires qui se soucient encore de l'investissement des personnels de cet enseignement pour faire réussir les élèves qui leur sont confiés malgré tous les obstacles qui sont placés sur leur route ?

La majorité parlementaire a clairement fait le choix de la casse des services publics et de la préférence idéologique accordée à l'enseignement privé.

A une dizaine de jours de la célébration du centenaire de la loi de 1905, reste-t-il encore des parlementaires pour se souvenir des combats qu'il a fallu mener pour créer l'école de la République et aujourd'hui pour la faire vivre comme creuset d'une citoyenneté ouverte à tous et comme ferment de fraternité entre tous les jeunes qu'elle accueille ?

Pour le Bureau national du SNETAP-FSU,

Annick MERRIEN
Secrétaire générale

Paris, le 28 novembre 2005

SNETAP-FSU : *Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public / Fédération Syndicale Unitaire*

Signification des sigles utilisés :

CNEAP : Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé – **UNMFREO** : Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation – **UNREP** : Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion – **CFA** : Centre de Formation d'Apprentis – **MI-SE** : Maîtres d'Internat - Surveillants d'Externat – **CAPA** : Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole – **BEPA** : Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles – **BTSA** : Brevet de Technicien Supérieur Agricole – **LPA** : Lycée Professionnel Agricole – **LEGTA** : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole.